

Programme IVU

Bulletin d'information pour les familles

Vous aurez plus de succès avec le programme IVU si votre équipe fournit des informations aux résidents et aux familles. Les informations contenues dans cet outil peuvent être utilisées dans un bulletin destiné aux résidents et aux familles.

Cet outil fait partie du programme sur les IVU de Santé publique Ontario. Pour plus d'informations, veuillez consulter www.publichealthontario.ca/fr/IVU ou par courriel ipac@oahpp.ca.

Saviez-vous qu'il est très courant de trouver des bactéries dans l'urine des personnes âgées?

Jusqu'à la moitié des femmes et le tiers des hommes qui résident dans un foyer de soins de longue durée ont des bactéries dans leur urine.

La présence de bactéries dans l'urine d'un résident qui n'a aucun signe d'infection est appelée « bactériurie asymptomatique ». Elle ne signifie pas nécessairement la présence d'une infection. La bactériurie asymptomatique n'a pas besoin d'être traitée à l'aide d'antibiotiques.

Prescrire des antibiotiques à une personne qui n'est pas malade peut lui causer du tort. Les antibiotiques entraînent parfois des effets secondaires comme les irritations, la nausée, des selles liquides et des réactions allergiques.

De plus, si une personne âgée doit prendre trop souvent des antibiotiques, elle pourrait un jour être infectée par une souche de bactéries résistantes aux antibiotiques qui sont difficiles à traiter.

C'est pourquoi [insérer le nom du foyer de soins de longue durée] prend des mesures pour que seuls les échantillons d'urine des résidents présentant des signes spécifiques d'infection des voies urinaires soient envoyés au laboratoire et que des antibiotiques soient prescrits uniquement aux résidents qui en ont besoin.

Quels sont les signes d'une infection potentielle des voies urinaires?

Lorsqu'une personne souffre d'une infection des voies urinaires, elle peut avoir mal ou avoir une sensation de brûlure en urinant. Elle peut avoir de la difficulté à uriner ou ressentir le besoin d'uriner

plus souvent. La fièvre et, plus rarement, du sang dans l'urine sont aussi des signes d'infection des voies urinaires. La personne se plaint parfois de douleurs au flanc, au bas-ventre ou dans le bas du dos.

Quels signes NE sont PAS associés à une infection des voies urinaires?

La désorientation et la confusion ne sont pas des signes fiables d'une infection des voies urinaires. Il n'est pas rare que l'on attribue à tort les changements de comportement à la présence de bactéries dans l'urine.

L'urine malodorante ou trouble ne signifie pas la présence d'une infection des voies urinaires. D'autres problèmes médicaux, comme la déshydratation, pourraient être en cause. Certains aliments et médicaments peuvent également changer l'apparence ou l'odeur de l'urine.

Comment les infections des voies urinaires potentielles seront-elles gérées dans le cadre du nouveau programme?

Un échantillon d'urine sera prélevé chez tout résident qui présente des signes d'infection des voies urinaires, puis envoyé au laboratoire à des fins d'analyse.

Le médecin, l'infirmière praticienne ou l'infirmier praticien pourra attendre de recevoir les résultats de l'analyse d'urine avant de choisir le traitement approprié et conseiller à la personne de boire plus d'eau ou de liquides clairs en attendant.

Le résident fera l'objet d'un suivi rigoureux pendant cette période.

Une période « d'attente supervisée » est conseillée et ne causera aucun problème grave au résident concerné.

Si l'on diagnostique une infection des voies urinaires, des antibiotiques seront prescrits.

Que peut-on faire pour faciliter le processus?

Informez le personnel du foyer de soins de longue durée si un de vos proches présente des signes ou symptômes d'infection des voies urinaires.

Les antibiotiques ne sont pas sans danger. Nous vous demandons d'appuyer les médecins et les infirmières et infirmiers praticiens qui prescrivent uniquement des antibiotiques pour traiter une infection diagnostiquée.

Si vous avez d'autres questions, veuillez vous adresser à votre fournisseur de soins de santé.

Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Bulletin d'information pour les familles, Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2019.

Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication.

L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque.

Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

Historique de publication

Publié : Août 2016

1^{re} révision : Novembre 2019



Santé publique Ontario reçoit l'appui financier du gouvernement de l'Ontario.